



## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 6 mai 2019 à 20 : 00 heure, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande no. 2019-001 pour :

- Autoriser la marge latérale nord du balcon au 1er étage à 1,6 mètre alors qu'en vertu de l'article 5.26, paragraphe b) du règlement de zonage numéro 330-2018, la distance minimale à respecter est de 2 mètres des limites de propriété.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 215, rue Robert-Cauchon, lot no. 5 123 852 cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2019.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens